

Les fabricants français de parquets s'engagent.



Savoir-faire français

Développement local

Production contrôlée

Style à la française

Produit respectueux

Tendance

Emplois

Environnement

Qualité

Raffinement

Bois certifiés

Durable

Bilan carbone



[www.parquetsdefrance.fr](http://www.parquetsdefrance.fr)





[www.parquetsdefrance.fr](http://www.parquetsdefrance.fr)

Une marque, un référentiel, des exigences.....	3
L'assurance du meilleur .....	4
Un produit d'excellence pour un marché d'avenir.....	5
Une fabrication respectueuse de l'environnement et de l'homme.....	6
La signature d'un style .....	7
Parquets de France mode d'emploi .....	8

## Parquets de France

### Une marque, un référentiel, des exigences

Parquets de France est une marque collective. Cette marque est le résultat d'une démarche volontaire des fabricants de parquets (réunis sous l'égide de l'Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquet) qui vise à apporter au consommateur des garanties de qualité, propres aux parquets fabriqués en France. Cette démarche va de pair avec un certain nombre de conditions, imposées aux industriels titulaires de la marque. Ainsi, pour bénéficier de la marque Parquets de France, un parquet (massif ou contrecollé) doit :

#### Être 100% fabriqué en France

Les ateliers sont installés sur le territoire national et l'intégralité du processus de fabrication, depuis l'usinage jusqu'à l'application des finitions, s'y déroule. Ainsi, un produit partiellement fabriqué en France ne peut prétendre à la marque **Parquets de France**.

#### Favoriser l'utilisation de bois nationaux

La marque **Parquets de France** impose aux industriels titulaires de la marque des quantités minimales de bois provenant de France et d'Europe (pour les essences localement disponibles) : 90 % des bois utilisés pour le parquet massif doivent ainsi être français ou européens, et 100 % des composants bois pour le parquet contrecollé.

#### Utiliser des bois exclusivement issus de forêts certifiées

Qu'il s'agisse d'essences métropolitaines ou d'essences non disponibles sur le territoire, l'intégralité des approvisionnements provient de forêts certifiées gérées durablement (FSC, PEFC ou autres systèmes reconnus).

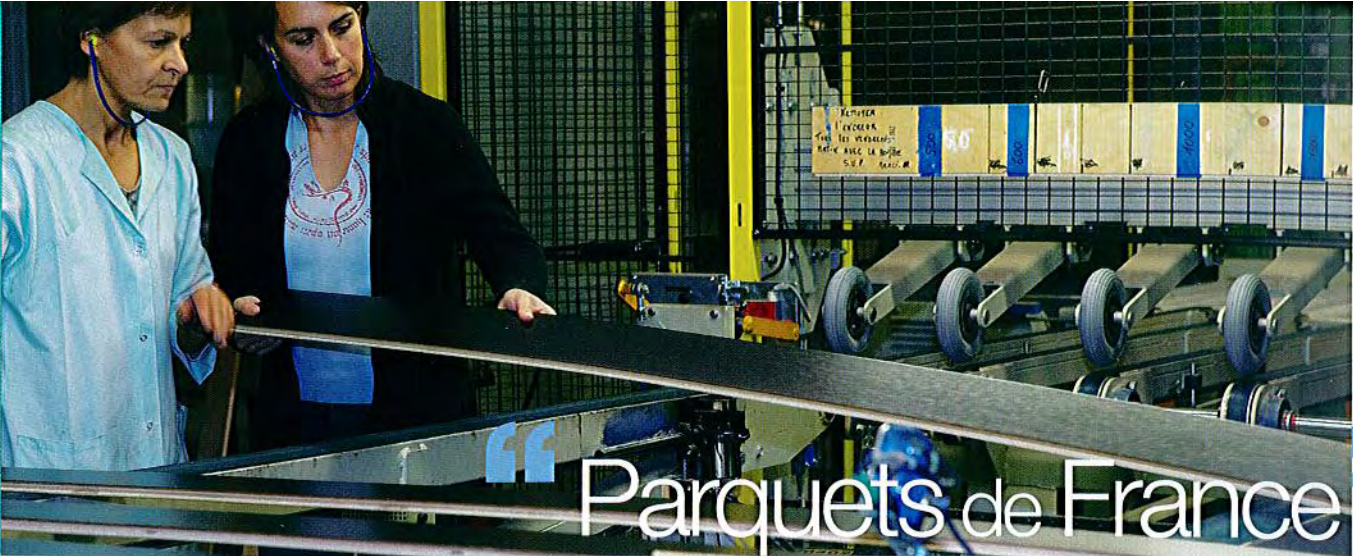
#### Être identifiable et traçable

La marque **Parquets de France** exige que ses titulaires assurent un suivi de production et soient en mesure d'assurer la traçabilité de tout parquet et de ses composants.

#### Suivre une démarche qualité au-delà des exigences réglementaires

Les parquets de la marque **Parquets de France** se distinguent aussi bien sur le terrain commercial (avec l'assurance d'un service après-vente fiable), que sur le terrain de la qualité sanitaire (avec des émissions de COV nettement inférieures aux exigences normatives).





# Parquets de France

## L'assurance du meilleur

### Conformité aux normes

Les parquets affichant la marque **Parquets de France** répondent, bien entendu, aux normes françaises et européennes en vigueur. Ils sont ainsi conformes aussi bien en termes de sécurité (réaction au feu), de classes d'usage (apposition des pictogrammes d'usage), de classes d'aspect, que de limitation des émissions de composés organiques volatils, par exemple. Ils disposent par ailleurs du marquage CE, apposé de manière distincte sur les produits.

### Des produits traçables

La traçabilité est une des exigences essentielles de la marque **Parquets de France**. Ainsi, non seulement la provenance des bois doit être justifiée (avec des quantités minimales de provenance nationale et/ou européenne), mais en plus les fabricants doivent pouvoir justifier que les approvisionnements sont issus de forêts durablement gérées. Au-delà des approvisionnements, les fabricants sont en mesure de tracer le cheminement de leur production à tout moment.

### Qualité des matières premières et des finitions

Un des éléments majeurs de distinction entre un parquet **Parquets de France** et un parquet « lambda » réside dans la qualité de ses composants. Qu'il s'agisse d'un parquet massif avec ses finitions ou d'un parquet contrecollé avec son âme, son parement, son contreparement et ses finitions : chaque matière qui intervient dans la fabrication répond à des critères d'excellence.

### Services client

Pour obtenir la marque **Parquets de France**, un fabricant de parquets doit avoir mis en place un système d'assurance qualité, qui apporte une véritable garantie au client. De même, un **Parquets de France** bénéficie obligatoirement d'un service après-vente (ou service assimilé) de sorte à pouvoir répondre à d'éventuelles non conformités. Le client est donc assuré de trouver un interlocuteur et des réponses à d'éventuels problèmes.

### Une production sous contrôle...

Le titulaire du droit d'usage de la marque **Parquets de France** doit tenir à jour, élaborer et documenter un système de contrôle de la production afin de s'assurer que les produits mis sur le marché sont conformes aux caractéristiques de performance déclarées.

Pour ce faire, les fabricants pratiquent des autocontrôles réguliers à chaque étape de la fabrication d'un parquet : depuis l'approvisionnement (contrôles des matières, du taux d'humidité, traçabilité), jusqu'aux tests sur les finitions (résistance aux chocs, à l'abrasion, à la rayure...) en passant par les contrôles en cours de fabrication (dimensionnement, usinage).

Ces autocontrôles apportent une garantie quant à la conformité des parquets et une assurance de stabilité de ces qualités.



# Parquets de France

## Un produit d'excellence pour un marché d'avenir

### Des effets économiques vertueux

Forts de la valeur ajoutée qu'ils proposent et certains des qualités esthétiques, environnementales et sanitaires de leurs revêtements, les titulaires de la marque **Parquets de France** ouvrent une nouvelle voie au marché du parquet. Parallèlement à une offre bas de gamme majoritairement importée, les industriels français, grâce à leur savoir-faire sans égal, développent une offre qualité, respectant le client autant que les artisans du savoir-faire français.

Mais la marque **Parquets de France** va bien au-delà des parqueteurs : avec des approvisionnements en bois français et une préférence donnée aux matières premières d'origine française, c'est toute la filière bois nationale qui est concernée par ce nouveau marché qualitatif.

### Des intérêts sociaux évidents

En évitant la délocalisation de quelque phase de fabrication que ce soit, la marque **Parquets de France** assure la transparence des conditions de fabrication de ses produits.

En France, les usines sont en effet soumises à des normes et règlements, relatifs notamment aux conditions de travail. Les fabricants se doivent ainsi de garantir la sécurité de leurs employés, de même qu'une rémunération juste.

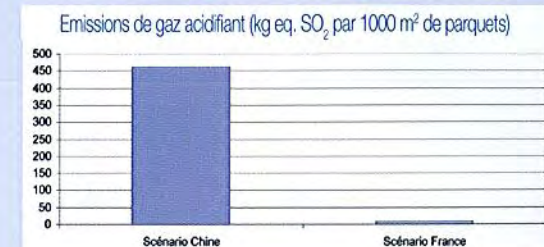
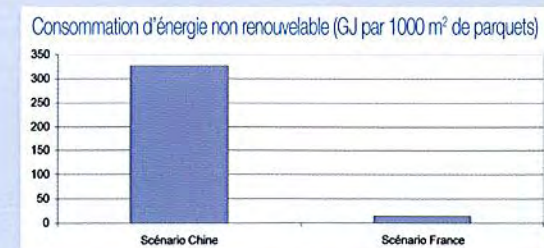
Enfin, **Parquets de France** a pour ambition de développer un marché et donc... des emplois. A ce titre, il est intéressant de souligner que 173 m<sup>2</sup> de parquet **Parquets de France** assurent (sur toute la chaîne de fabrication de la coupe à la pose) un emploi pour un mois.

### Produire local

L'**Institut Technologique FCBA** a été mandaté pour évaluer l'impact environnemental du transport des parquets, comparant un parquet fabriqué en France et un parquet fabriqué en Chine, tous deux réalisés à partir de grumes de chêne français.

Conclusion : Parfois moins coûteux à l'achat, les parquets qui proviennent du Sud-Est asiatique induisent un surcroît phénoménal de transport... entraînant une augmentation des émissions, des consommations et du phénomène d'acidification.

Cette évidence soulève un problème d'envergure : les "bas coûts" (économiques) sont parfois synonymes de coûts environnementaux et sociaux très élevés. Ainsi, il est aujourd'hui nécessaire de regarder au-delà de l'étiquette du prix pour bien consommer et agir de manière éco-citoyenne.







# “ Parquets de France ”

## Une fabrication respectueuse de l'environnement et de l'homme

### L'importance de la provenance

Naturel, renouvelable et recyclable, le bois est le matériau respectueux de l'environnement par excellence. Mais pour assurer la renouvelabilité du patrimoine forestier, il importe que les bois soient issus de forêts « durablement gérées ».

Pour ce faire, la marque **Parquets de France** s'engage à n'utiliser que du bois dont la provenance est certifiée. Le consommateur a ainsi la certitude que tous les bois coupés pour la fabrication de son parquet répondent à une logique rationnelle de plantation continue.

### Un choix environnemental

Comparativement aux autres revêtements, un parquet nécessite peu de transformations pour sa fabrication. Ses consommations d'énergie seront donc relativement faibles. D'autant plus faibles que les fabricants utilisent l'énergie contenue dans les déchets de coupe pour générer de la chaleur. Si on ajoute à ces faibles consommations, le fait que le bois garde captives de grandes quantités de carbone (limitant ainsi la profusion de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère), le bois affiche un bilan carbone des plus favorables.

### Des transports limités

Les transports, parfois indispensables, sont une source de pollution non négligeable et un important poste de consommation d'énergie non renouvelable...

A l'inverse de certains parquets venus de loin et exigeant beaucoup de transports, les parquets de la marque **Parquets de France** s'engagent pour limiter au maximum ces transports et agir concrètement pour alléger leur impact environnemental. Des matières premières nationales ou européennes, une fabrication 100 % française.

### Un revêtement qui respecte la santé

**Parquets de France** encourage les fabricants titulaires de la marque à devancer les exigences réglementaires avec des parquets très faiblement émetteurs de Composés Organiques Volatils.

Tous les titulaires affichent aujourd'hui des émissions inférieures à la norme actuelle (E1) et s'alignent avec les futures exigences de l'étiquetage environnemental et sanitaire, classant les produits de A+ à F. **Parquets de France** exige sur tous ses produits les classes A ou A+.

Description du parquet	Résultats à 28 jours	Conformité protocole Afsset	Classe d'émission
Contrecollé colle UF -Parquets de France® A	Formaldéhydes : 3,5 µg/m <sup>3</sup> COV totaux : 115 µg/m <sup>3</sup>	OUI	A+
Contrecollé colle UF -Parquets de France® B	Formaldéhydes : 3,5 µg/m <sup>3</sup> COV totaux : 14 µg/m <sup>3</sup>	OUI	A+
Contrecollé colle vinylique -Parquets de France® C	Formaldéhydes : 0,3 µg/m <sup>3</sup> COV totaux : 9,8 µg/m <sup>3</sup>	OUI	A+
Contrecollé colle UF -Parquets de France® D	Formaldéhydes : 8,8 µg/m <sup>3</sup> COV totaux : 12 µg/m <sup>3</sup>	OUI	A+
Contrecollé colle EPI -Parquets de France® E	Formaldéhydes : 4,7 µg/m <sup>3</sup> COV totaux : 22 µg/m <sup>3</sup>	OUI	A+
Contrecollé colle vinylique -Parquets de France® F	Formaldéhydes : 0,7 µg/m <sup>3</sup> COV totaux : 16 µg/m <sup>3</sup>	OUI	A+
Massif chêne brut -Parquets de France® G	Formaldéhydes : 3,6 µg/m <sup>3</sup> COV totaux : 31,4 µg/m <sup>3</sup>	OUI	A+
Massif chêne verni -Parquets de France® H	Formaldéhydes : 2,1 µg/m <sup>3</sup> COV totaux : 105,2 µg/m <sup>3</sup>	OUI	A+
Massif chêne brut -Parquets de France® I	Formaldéhydes : <1 µg/m <sup>3</sup> COV totaux : 11 µg/m <sup>3</sup>	OUI	A+

### La qualité au service de la santé

La très basse émissivité du parquet contrecollé français (équivalent à celle du parquet massif) a été démontrée par l'Institut Technologique FCBA au cours des différentes études.

La qualité des matériaux sélectionnés joue un grand rôle dans cette basse émissivité.

Exigences : les parquets massifs comme contrecollés des titulaires de la marque **Parquets de France** correspondent tous à la classe A+, c'est-à-dire qu'ils vont bien au-delà des normes actuelles et satisfont aux contraintes du très exigeant protocole Afsset.



# “ Parquets de France ”

## La signature d'un style

### Parquet, pièce maîtresse de la décoration

Parfois classique, offrant des motifs dignes des plus beaux palais, parfois excentrique, avec des couleurs extravagantes, le parquet reste en toutes circonstances un revêtement élégant, confirmant avec force l'identité de l'espace où il s'affirme. C'est aussi un revêtement caméléon, capable de camper un décor des plus raffinés avec une pose en chevron et des tonalités de miel ou de définir une atmosphère contemporaine ou sophistiquée avec des incrustations de leds ou une finition métallique.

Unique, un parquet **Parquets de France** est réalisé dans les règles de l'art, selon le savoir-faire français. Chaque parquet est, de ce fait, différent et se plie à l'ambiance qu'il contribue à créer.

### Tendance « à la française »

L'existence d'une tendance typiquement française dans la décoration ne fait aucun doute. Et **Parquets de France** de participer activement à la définition de ce style, à l'avant-garde de la mode maison. Lames très larges, essences nobles, aspects vieilliss, coloris en dégradés et textures mates des finitions concourent à définir l'esprit en vogue. Un esprit « brut » à la française, qui aujourd'hui donne le ton dans le monde entier.

### L'esthétique... pour longtemps

Un parquet unique, un parquet à la française, un parquet tendance... le parquet **Parquets de France** est non seulement la signature d'un style, mais aussi la garantie que ce style ne s'altérera pas. D'excellente facture, les **Parquets de France** ne se dégradent pas dans le temps. La qualité des matières premières et des finitions appliquées assurent un rendu inaltérable qui traversera les années, les décennies, voire les siècles, sans dommage. Pour preuve ? La beauté internationalement reconnue d'un parquet français vieux de quelques centaines d'années... celui du Château de Versailles, qui a traversé le temps sans perdre une once de raffinement.

### Toujours une tendance d'avance...

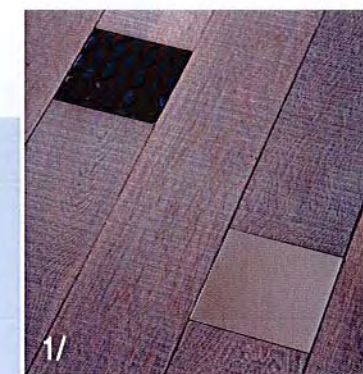
Créateurs des ambiances de demain, les titulaires de la marque **Parquets de France** ont toujours une longueur d'avance sur l'esprit du moment, avec par exemple des incrustations de LEDs ou l'utilisation d'un processus de réification pour modifier la couleur du bois.

Vous découvrez ici quelques exemples des tendances qui commencent à éclore, alliant le savoir-faire français et une création avant-gardiste :

1/ Parquet de chêne gris en finition sciée, avec incrustations en cabochon de plaques en inox mat et acier rouillé.

2/ Style très « brut » avec un parquet vieilli qui rappelle les vieilles caisses de récupération en bois peint.

3/ Esprit métal pour ce parquet « brut de sciage » avec une finition aluminium.







# “ Parquets de France ”

## Mode d'emploi

### Avantages clients

En investissant dans un parquet **Parquets de France**, le consommateur fait le choix de la qualité avec un produit fabriqué selon le savoir-faire français. Une garantie qui n'est pas un vain mot et qui octroie au produit une véritable valeur ajoutée.

Cet investissement est également un choix de long terme car la longévité du produit est garantie par une sélection drastique des matières premières et une fabrication répondant à des critères exigeants. La marque **Parquets de France** assure enfin des contrôles objectifs et réguliers des titulaires afin d'assurer un respect strict de son référentiel.

### Trouver un parquet « Parquets de France »

Le logo **Parquets de France** est non seulement un gage de qualité mais aussi un gage de traçabilité. Ainsi, chaque logo est assorti d'un numéro attribué au parqueteur.

Ce logo permet donc de s'assurer que le fabricant est bien titulaire de la marque et qu'il répond de ce fait aux exigences attendues.

Comment faire ? Le site Internet **Parquets de France** met à disposition du consommateur une liste des fabricants détenteurs de la marque. Il permet, d'autre part, une identification grâce au numéro du logo.



Cachet de votre Fabricant

[www.parquetsdefrance.fr](http://www.parquetsdefrance.fr)

Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquets  
6, Avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS - Tél.: 01 43 45 53 43

Avec le soutien du  
**CODIFAB**  
Comité professionnel de développement  
des industries françaises de l'aménagement et du bois